



République Française

★ ★ ★

ASSEMBLEE

★ ★ ★

SECRETARIAT GENERAL

★ ★ ★

N°16-2010/APS

AMPLIATIONS

Haut-commissariat	1
Commissaire délégué	1
Gouvernement	1
Congrès	1
APS	40
Trésorier	1
JONC	1
Archives NC	1

DELIBERATION

relative à l'approbation du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2009

L'ASSEMBLEE DE LA PROVINCE SUD,

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération n° 1004-2008/APS du 22 décembre 2008 relative au budget de l'exercice 2009 de la province Sud ;

Vu la délibération n° 39-2009/APS du 20 mars 2009 instaurant un plan de soutien conjoncturel aux entreprises relevant du secteur minier et portant décision modificative n° 1 du budget de la province Sud pour l'exercice 2009 ;

Vu la délibération n° 49-2009/APS du 04 septembre 2009 portant décision modificative n° 2, budget supplémentaire du budget de la province Sud pour l'exercice 2009 ;

Vu la délibération n° 52-2009/APS du 26 novembre 2009 portant décision modificative n° 3 du budget de la province Sud pour l'exercice 2009 ;

Entendu le rapport n°9-2010 de la commission du budget, des finances et du patrimoine en date du 8 juillet 2010,

A ADOPTE EN SA SEANCE PUBLIQUE DU 22 JUILLET 2010, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : Le compte de gestion présenté par le comptable de la province Sud ainsi que le compte administratif pour l'exercice 2009 sont approuvés aux montants suivants :

Section de fonctionnement

recettes..... 40 013 103 215 F
dépenses..... 45 224 009 238 F

Section d'investissement

recettes.....12 291 113 969 F
dépenses..... 13 223 278 329 F

- 5 210 906 023 F

- 932 164 360 F

Résultat de clôture de l'exercice 2009 : - 6 143 070 383 F

ARTICLE 2 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Le Président

Pierre FROGIER